



Cumul des actes chez le notaire

Par **bobimoi**, le **19/09/2017** à **08:44**

Bonjour,

Nous sommes 5 frères et soeurs en indivision sur 2 biens immobiliers. Un de mes frères achète 1 bien, et moi je veux vendre ma part sur l'autre bien (quitter cette indivision). Peut-on faire ces 2 opérations ensemble chez le notaire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **19/09/2017** à **08:55**

Bonjour,

Vous vendez à qui votre part dans l'indivision ? Si c'est à un membre de la fratrie, cela pourra être fait par le même rendez-vous, le même jour, mais nécessitera 2 actes différents, un pour chaque bien. Si cette est faite à un tiers, ce sera 2 rendez-vous distincts.